

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 4 novembre 2025 à 14h00

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPEEN – 1 Promenade Jean Rostand – 7^{ème} étage – Salle G

EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **SAINT-DENIS (93)**

7 rue Denfert Rochereau

Cadastrés section AJ n° 34

LOT N° 6 : Un APPARTEMENT au 1^{er} étage du bâtiment A.

LOT N° 80 : Une CAVE.

L'immeuble est muré et sous arrêté de péril de la Mairie en date du 01.10.2019.

Cette vente a lieu à la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 7 rue Denfert Rochereau - 93200 SAINT DENIS, pris en la personne de son Administrateur Judiciaire provisoire, Maître Philippe BLERIOT: 26 chemin de la Madeleine - 93000 BOBIGNY, désigné en cette qualité par Ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 1^e juillet 2014 dont la mission a été régulièrement prorogée, ayant pour Avocat Maître Nathalie AUFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE À PRIX : 18.000 €

(DIX HUIT MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 5 septembre 2025. Signé Maître Nathalie AUFRAY, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- À Maître **Nathalie AUFRAY**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 2 rue de Lorraine (93000) BOBIGNY, **TEL. 01.48.30.11.11**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/04045)
- Il n'y aura pas de visite
- Sur INTERNET : www.vench.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 4 novembre 2025 à 14h00

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPEEN – 1 Promenade Jean Rostand – 7^{ème} étage – Salle G

EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **SAINT-DENIS (93)**

7 rue Denfert Rochereau

Cadastrés section AJ n° 34

LOT N° 6 : Un APPARTEMENT au 1^{er} étage du bâtiment A.

LOT N° 80 : Une CAVE.

L'immeuble est muré et sous arrêté de péril de la Mairie en date du 01.10.2019.

Cette vente a lieu à la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 7 rue Denfert Rochereau - 93200 SAINT DENIS, pris en la personne de son Administrateur Judiciaire provisoire, Maître Philippe BLERIOT: 26 chemin de la Madeleine - 93000 BOBIGNY, désigné en cette qualité par Ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 1^e juillet 2014 dont la mission a été régulièrement prorogée, ayant pour Avocat Maître Nathalie AUFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE À PRIX : 18.000 €

(DIX HUIT MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 5 septembre 2025. Signé Maître Nathalie AUFRAY, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- À Maître **Nathalie AUFRAY**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 2 rue de Lorraine (93000) BOBIGNY, **TEL. 01.48.30.11.11**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/04045)
- Il n'y aura pas de visite
- Sur INTERNET : www.vench.fr